

Note de synthèse N°2
15/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU

DGS - FCPS - Compte Financier Unique 2023 - Budget principal Ville

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 449 097,94 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 292 665,61 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	156 432,33 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 171 307,01 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 444 046,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 727 260,21 €
RESULTAT 2023	1 883 692,54 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	3 657 188,75 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	156 432,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF	3 813 621,08 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2023	1 800 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CONSERVE 002	2 013 621,08 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	147 586,94 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023	1 727 260,21 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE	1 874 847,15 €
RESULTAT GLOBAL 2023	5 688 468,23 €

Remarque préliminaire :

Les écritures nécessaires à l'intégration comptable de la renégociation du prêt DEXIA intervenue en février 2023 expliquent les montants élevés sur les différents chapitres d'ordre. Ces écritures ont fait l'objet du vote d'une décision modificative en fin d'année 2023.

Les dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2023	CFU 2023
011 - Charges à caractère général	5 263 147,79 €	3 831 024,06 €
012 - Charges de personnel	10 556 648,96 €	10 211 594,72 €
014 – Atténuations de produits (restitutions, SRU, FPIC)	262 434 €	262 426,85 €
65 - Charges de gestion courante (subventions, indemnités)	2 288 210,43 €	2 204 642,19 €
66 - Charges financières	627 938,40 €	590 976,24 €
67 - Charges exceptionnelles	7 500 €	7 208,24 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	8 303 567,93 €	9 184 793,31 €
TOTAL	27 309 447,51	26 292 665,61 €

Le résultat 2023 en dépenses de fonctionnement est impacté par un glissement sur l'exercice des charges de l'exercice 2022. Il s'agit notamment comme évoqué l'année passée :

- des rattachements de dépenses 2022 non passés dans les écritures de l'exercice 2022 pour un montant de 775.689,58 €,
- du solde des charges d'intérêts d'emprunt 2022 correspondant à l'échéance du 31 décembre 2022 pour montant de 360.000 €,
- du solde des amortissements 2022 non pris en charge sur l'exercice du fait de l'insuffisance des crédits ouverts,
- régularisation des écritures de cession Bouygues Immobilier pour 1 110 000 €.

Au-delà de ces glissements on constate un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie. Les dépenses de fonctionnement toutefois progressent plus vite que les recettes sur la période avec une augmentation globale de + 22,11% par rapport à 2022.

Les dépenses de personnel connaissent également une forte augmentation de 8,86%, qui s'explique par :

- le phénomène de glissement vieillisse technicité,
- la hausse des cotisations patronales en 2023,
- la refonte des grilles de rémunérations imposée par la loi de finances de l'Etat,
- la pérennisation de postes dans divers services,
- le coûts de remplacements supportés le chapitre 011 en 2022 et rebasculés au chapitre 012 en 2023.

Les recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2023	CFU 2023
013 - Remboursement rémunération personnel	227 000 €	107 149,23 €
70 - Produits des services	1 443 474,23 €	1 692 879,56 €
73 - Impôts et taxes (AC – DSC – FNGIR)	2 420 000 €	2 360 095 €
731 - Fiscalité locale	10 780 000 €	11 667 069,39 €
74 - Dotations / participations	2 622 825,40 €	2 275 162,48 €
75 - Produits gestion courante (locations salle, assurances)	343 374,25 €	368 142,08 €
77 - Produits exceptionnels (Cessions Bouygues)	0 €	940 292 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	7 038 338,30 €	7 038 308,20 €
TOTAL	24 875 012,18 €	26 449 097,94 €

L'inflation impacte les dépenses mais elle impacte aussi favorablement l'évolution forfaitaire des bases de la fiscalité locale qui ont connu une évolution exceptionnelle en 2023 (+7,1%).

Les produits des services se maintiennent également avec une bonne progression par rapport à 2022.

On observe une stabilité des reversements liés aux transferts de compétences opérés vers la Métropole de Grenoble. Aucun nouveau transfert n'est envisagé à ce stade. La signalisation lumineuse tricolore reste gérée au sein du PPP contractualisé par la Commune, un remboursement de GAM intervenant au titre de la compétence voirie. Un état des lieux sera dressé à la fin du PPP prévue pour le 31 décembre 2025.

La prévision budgétaire des cessions se fait sur le compte 024, qui ne donne pas lieu à exécution budgétaire, à l'inverse le compte 775 ne fait pas l'objet d'une ouverture de crédit au moment du budget.

Malgré cette évolution positive des recettes de +17,19% par rapport au réalisé 2022, le résultat de la section de fonctionnement se resserre avec un excédent de seulement 138 509,45 € en clôture d'exercice.

Les dépenses d'investissement :

CHAPITRE	BP 2023	CFU 2023
20 - Immobilisations incorporelles	206 492,80 €	90 260,57 €

204 - Subventions d'équipements	209 151,62 €	132 610,28 €
21- Immobilisations corporelles	2 446 211,94 €	737 279,42 €
23 - Immobilisations en cours	903 221,69 €	203 878,06 €
13 - Subvention d'investissement	12 000 €	0 €
16 - Emprunts	556 851,40 €	481 401,33 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 038 338,30	7 038 308,20
041 - Opérations patrimoniales	6 760 308,94 €	6 760 308,94 €
TOTAL	18 132 576,69 €	15 444 046,80 €

Globalement on constate une diminution des dépenses d'investissement de 31,85% par rapport à l'exercice 2022. Mais le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement est relativement important, il s'élève à 1 204 677,37 €, les projets lancés fin 2023 seront réalisés en 2024. Il s'agit principalement :

- du marché de renouvellement des menuiseries sur les bâtiments communaux,
- du marché de rénovation des courts de tennis,
- de la mise en place de dispositifs de régulation thermique sur certains bâtiments comme la Mairie ou le Théâtre en Rond,
- de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un guide de rénovation des façades,
- de l'acquisition de trois véhicules pour les services techniques,
- d'équipements de travail en lien avec la prévention des risques musculo-squelettiques,
- de la vidéoprotection,
- du quatrième trimestre 2023 des loyers G3 et G4 du PPP.

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	BP 2023	CFU 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 341 428 €	1 185 311,24 €
13 - Subventions d'investissements	151 789,64 €	39 753,52 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0 €	1 140 €

040 - Opérations d'ordre entre sections	8 303 567,93 €	8 460 264,98 €
041- Opérations patrimoniales	6 760 308,94 €	7 484 837,27 €
TOTAL	16 557 094,51 €	17 171 307,01 €

Globalement on constate une diminution de + 65,40% par rapport à l'exercice 2022.

Pour mémoire un nouvel emprunt est contracté en 2023 : il s'agit de l'emprunt MON543908EUR n° 176 de refinancement du prêt structuré DEXIA MPH273153EUR contracté le 9 février 2023 pour un montant de 10 346 407,00 € au taux fixe de 3,32% pour une durée de 19 ans et 10 mois avec un terme au 1^{er} janvier 2043 et la 1^{ère} échéance au 1^{er} janvier 2024.

Pas de restes à réaliser en recette d'investissement.

On ne peut que constater la baisse des subventions reçues. Le financement de la section d'investissement repose essentiellement sur les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au 1068 pour 1 000 000 € et les amortissements, qui s'élèvent à 907 015,79 €, auxquels s'ajoutent l'amortissement de l'indemnité de renégociation de la dette (étalée sur 19 ans) pour 366 705,40 €. Il faut également comptabiliser en 2023 les écritures d'ordre liées à la cession Bouygues régularisées en 2023 pour 726 828,33 € au chapitre 041.

La collectivité devra à l'avenir solliciter davantage de financements externes pour ne pas limiter le portage de projets à la seule mobilisation de l'autofinancement.

Tel est l'objet de la délibération.